Image not found or type unknown

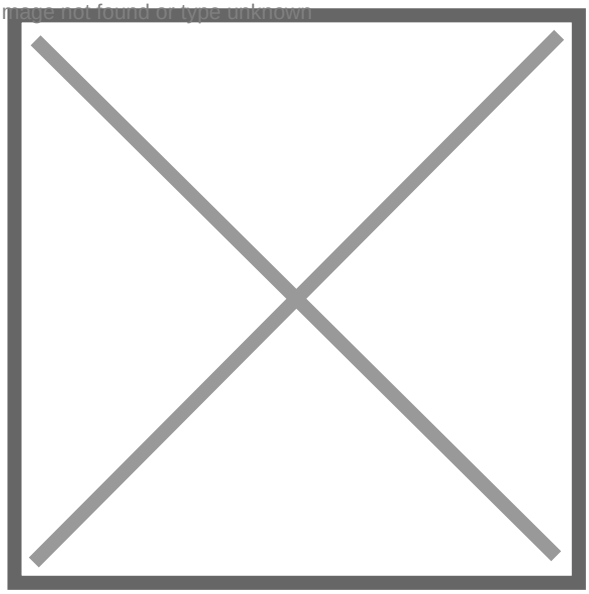

Résiliation d'abonnement canalsat

Par **loglor**, le **13/02/2008** à **12:35**

Bonjour,

Je suis abonnée à CANALSAT depuis le 25 novembre 2002.
J'essaye de résilier mon contrat depuis Mai 2006 (1er envoi du courrier de résiliation), date d'échéance du contrat 30 Novembre 2006.

Suite à cette lettre, j'ai reçu une réponse de leur part stipulant qu'ils avaient pris connaissance de mon souhait d'interrompre mon abonnement à leur service.

Comme la date de fin de contrat était loin, que nous ne recevions plus leur chaine suite à un déménagement t que nous n'avions plus les moyens de payer, nousleur avons demandé par téléphone s'il n'y avait pasun moyen d'accélérer le processus.
Sur ce, ils nous ont répondu qu'ils pouvaient suspendre l'abonnement pendant 5 mois (afin d'éviter de payer pour rien) jusqu'à la date de résiliation: 30 novembre 2006.
Il était bien entendu entre notre interlocuteur et nous même qu'au terme de cette suspension, nous arrêtions définitivement notre contrat !!!

Malheureusement, ils ont continué à prélever aprés cette date échéance, nous leur avons téléphoné pour leur signaler et là ils nous ont répondu que la date été passer et qu'il fallait attendre la suivante, donc 1 AN !!!

Nous avons donc renvoyé, une nouvelle demande de résiliation au mois d'août 2007, et suite à notre courrier ils nous ont répondu une nouvelle fois qu'ils avaient pris en compte notre demande mais bizarement la date d'échéance avait changé. Elle n'était plus au 30 Novembre mais au 31 Janvier !!!

Apparement, ils ont enfin cessé de prélever, mais je voudrais savoir si je peux leur demander

un remboursement des mensualités prélever depuis ma première demande de résiliation (c'est à dire 14 mois)?
Suie-je dans mon droit de demander ce remboursement pour non respect des clauses de résiliation du contrat?
Sont-ils hors la loi?

Merci par avance pour vos conseils.
Cordialement,
Sandra

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés